

**Question orale de M. Clumeck : Le positionnement de la commune par rapport au masque.**

**M. Clumeck** précise que la Belgique est encore dans une situation difficile car, malgré les mesures de confinement, l'épidémie du covid-19 n'a pas encore été suffisamment endiguée quand on considère le nombre de personnes décédées, encore aux soins intensifs ou simplement hospitalisées.

Comme le virus se transmet principalement par voie aérienne, le port du masque garantit une protection individuelle ainsi qu'une réduction très importante de la transmission du virus par les personnes contaminées asymptomatiques.

Les pays qui ont réussi à contrôler la pandémie ont rendu obligatoire le port du masque dans les lieux publics. De surcroît, cette position est recommandée par la plupart des experts scientifiques.

Le port du masque par toute la population contribuerait à éviter le déferlement d'une seconde vague du covid 19 dans les semaines ou mois à venir.

Dans ce contexte, le Conseil national de sécurité va sans doute recommander très prochainement le port du masque à la population.

Plusieurs initiatives ont vu le jour dans différentes communes bruxelloises pour encourager le port du masque.

Quelle est la position du Collège sur le problème du masque ?

La commune ne doit-elle pas encourager le port du masque hors du domicile (dans la rue, les magasins, les transports en commun) ?

Comment assurer l'accès aux masques pour les populations les plus démunies ?

La commune a-t-elle soutenu les projets de confection de masques en tissu émanant d'initiatives locales ?